FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-063 DU 14 FEVRIER 2002

Accordant la nationalité béninoise
à monsieur MONTHE André Caryl.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu la requête de monsieur MONTHE André Caryl et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 février 2002 ;

D E C R E T E :

Article 1er : La nationalité béninoise est accordée à Monsieur MONTHE André Caryl, né le 03 juin 1958 à Ebonji Tombel (CAMEROUN), fils de SIENDJE et de TOWA Geneviève.

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3 INTERESSE 01 JO 1.